

PLAN D'AFFECTATION
DOCUMENT DE SYNTHÈSE

RECAPITULANT LES ELEMENTS SOUMIS AUX ENQUÊTES PUBLIQUES
DU 10 MARS AU 10 AVRIL 1989 ET DU 6 FÉVRIER AU 8 MARS 1990

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE
LE 23.03.1989 AU N. 10.000
ET LE 23.03.1989 AU N. 10.000
LE SYNDIC LA SECRÉTAIRE

SOUMIS A L'ENQUÊTE PUBLIQUE
DU 10 MARS AU 10 AVRIL 1989
ET DU 6 FÉVRIER AU 8 MARS 1990
LE SYNDIC LA SECRÉTAIRE

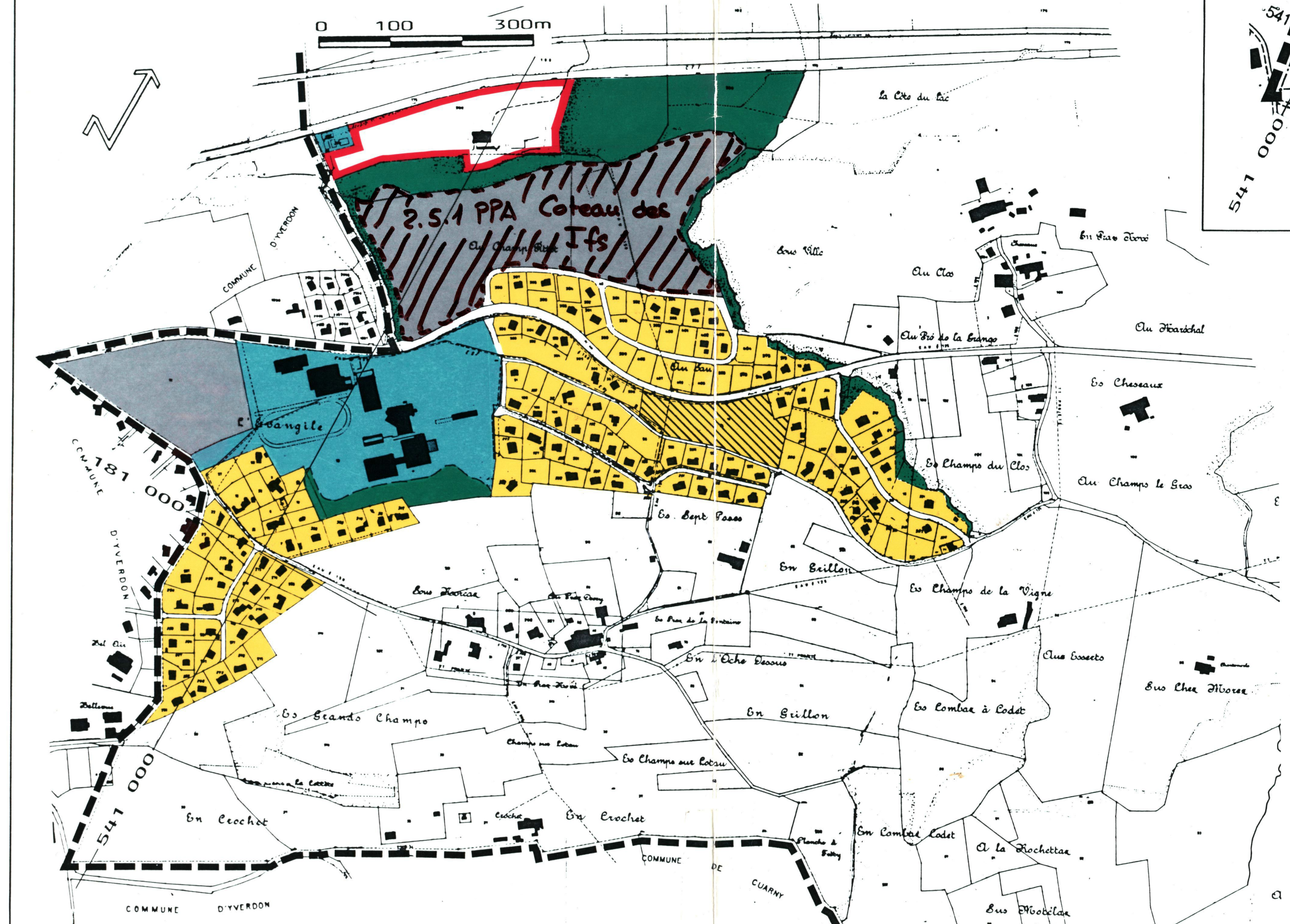
ADOPTÉ PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL
DE CHESEAU-NOREAZ DANS SES
SÉANCES DU 24.04.1989
ET DU 24.04.1989
LE PRÉSIDENT LE SECRÉTAIRE

Approbation partielle par le Conseil d'Etat
Toutes les dispositions relatives à la zone
de hameaux ne sont pas approuvées
LE 24.04.1989
L'ATTESTE, LE CHANCELIER



SEPTEMBRE 1990
Bureau d'aménagement du territoire
J.D. URECH,
architecte EPFL, SIA, FAS, urbaniste FUS.
6, rue Enning, 1003 Lausanne

PLAN DES ZONES
1 : 5 000
Territoire à urbaniser



- LEGENDE
- TERRITOIRE A URBANISER
voir ci-dessous, encart de gauche
 - ZONE DES HAMEAUX
voir ci-dessous, encart de droite
 - ZONE DE CAMPING ET CARAVANING*
 - ZONE DE RESIDENCES SECONDAIRES
 - ZONE AGRICOLE
 - ZONE RIVERAINE* A PROTEGER
 - AIRE FORESTIERE
 - PERIMETRE DE
STATIONNEMENT SAISONNIER
ET DE PASSAGE DES CARAVANES
ET TENTES*
 - LIMITE DE LA COMMUNE

*ELEMENTS MODIFIES POUR LA DEUXIEME ENQUETE

- LEGENDE
- ZONE DE VILLAS
 - ZONE D'HABITATION INDIVIDUELLE *
 - ZONE DE CONSTRUCTION D'UTILITE PUBLIQUE
 - ZONE A OCCUPER PAR PLAN DE QUARTIER
 - ZONE INTERMEDIAIRE
 - AIRE FORESTIERE
 - LIMITE DE LA COMMUNE

PLAN DES ZONES
1 : 5 000
Territoire agricole et des rives du lac



PLAN DES ZONES
1 : 2 500
Plan des hameaux

